

Position commune sur l'échelle d'intervention de REDD+

Les activités de REDD+¹ peuvent être réalisées à différents niveaux géographiques et institutionnels. Nous appuyons un cadre national prévoyant une comptabilisation, une réglementation et un rapport national des réductions d'émissions mais permettant une mise en œuvre d'activités et une prise en compte des crédits autant au niveau national que sous-national.

Nous sommes convaincus qu'un arrangement souple pourrait être un des moyens les plus efficaces de réduction des émissions, de mobilisation des ressources et de renforcement des capacités. Un élément important de cette approche consistera à faire le lien, dans les deux sens, entre les résultats des activités de REDD+ à différentes échelles et le résultat global du pays. Ceci pourrait être réalisé par exemple par des accords de partage des profits et des dettes. REDD+ devra sans doute agir à différents niveaux pour avoir une efficacité maximale : des mesures et politiques nationales d'application et des actions localisées. Les pays doivent définir les droits au carbone à tous niveaux pour obtenir les meilleurs résultats en terme de réductions des émissions et de bénéfices équitables sociaux et environnementaux, tout en reconnaissant et en respectant les droits de toutes les parties prenantes.

Pour réussir à l'échelle globale prévue par les négociations de la CCNUCC, le mécanisme de REDD+ devra forcément couvrir tous les niveaux. Le mécanisme aura plusieurs dimensions car plusieurs aspects des activités de REDD+ peuvent être réalisés à différents niveaux :

- **Cadres de comptabilisation** : Fixer les niveaux de référence des crédits, assurer le suivi du déboisement et comptabiliser les réductions d'émissions devraient se faire au niveau national. Cependant, il faudra du temps pour que tous les pays puissent mettre en place des systèmes nationaux de comptabilisation. En attendant, il faudrait autoriser la comptabilisation et le crédit au niveau sous-national à court terme, à condition que ceci fasse partie du processus de mise en place d'un cadre national.
- **Mise en œuvre** : Réaliser des activités de réduction du déboisement peut être fait par les gouvernements nationaux (à travers une réforme politique à large échelle), par les gouvernements sous-nationaux (à travers une planification de l'espace et des politiques à l'échelle d'un district ou d'une province) ou par des communautés, des propriétaires de terres ou des chargés de projets (à travers des actions spécifiques de réduction du déboisement dans une zone donnée), ou à plusieurs niveaux (associant une promulgation de lois à des actions locales). Nous pensons que la flexibilité de la mise en œuvre est essentielle et nous sommes en faveur d'une réalisation d'activités à tous les niveaux. Il faudra veiller à bien intégrer les différentes échelles d'intervention afin d'éviter des conflits potentiels si certaines parties prenantes ne retirent aucun avantage dans une région donnée.

¹ Nous appuyons un mécanisme qui englobe la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation forestière (REDD) ainsi que la réhabilitation, le boisement et le reboisement par des espèces natives et de manière appropriée sur le plan environnemental, la gestion durable des forêts natives et la conservation des stocks de carbone des forêts natives dès le démarrage du mécanisme.

- **Propriété des crédits :** Les gouvernements nationaux, sous-nationaux ou les chargés de projets peuvent posséder les droits aux crédits de REDD+. À notre avis, même si les gouvernements nationaux ont l'autorité d'allocation des crédits selon la législation nationale et sont les parties responsables à la négociation de la CCNUCC, les pays devraient examiner comment la propriété et les profits de ces crédits peuvent être partagés entre les parties prenantes de REDD+ afin que les avantages environnementaux et socioéconomiques soient rentables. Les pays devront définir une structure claire de droits de propriété au carbone à tous les niveaux et pour toutes les parties prenantes. Certains gouvernements nationaux pourraient opter pour une possession et une transaction exclusives de tous les droits au carbone, tandis que d'autres devraient avoir l'option de transmettre la propriété à des acteurs sous-nationaux et locaux, à condition que la structure comptable de cette procédure soit alignée à la comptabilité nationale. Si un gouvernement national ne distribue pas la propriété des crédits aux parties prenantes, il faudrait néanmoins mettre en place une structure de partage des profits afin que les incitations à la réduction du déboisement parviennent aux parties prenantes sur le terrain.

Dans le débat actuel dans le cadre de la CCNUCC, nous pensons que □l'approche nationale□ devrait faire référence à la comptabilisation et au rapport relatifs aux objectifs de réduction des émissions (obligatoires ou volontaires). Des structures de comptabilité nationale sont nécessaires pour réglementer et créditer les contributions aux objectifs nationaux obtenues de différentes activités et de sites géographiques spécifiques et pour atténuer le déplacement des émissions au sein du pays (fuites). Les approches nationales n'exigent pas forcément que les ressources financières soient gérées par une seule institution nationale, même si c'est une option. Il faut mettre l'accent sur l'implication d'acteurs sous-nationaux dans tout schéma national de REDD car leurs efforts contribueront à la réalisation des objectifs de réductions du pays.

Les activités sous-nationales de réduction des émissions devraient être réalisées au sein du cadre national de comptabilisation et de compte-rendu une fois ce cadre établi et opérationnel. Des activités de démonstration peuvent avoir lieu avant la création de cadres nationaux de réglementation et de comptabilisation à condition que les activités déjà créditées ne soient pas comptabilisées deux fois dans le futur système comptable du pays. Ces activités de démonstration peuvent servir de bases à la préparation nationale à REDD+, car elles améliorent les connaissances et les capacités des gouvernements à différents niveaux et des parties prenantes non gouvernementales pour participer à la réalisation des objectifs nationaux de réduction. Les réductions sous-nationales des émissions peuvent être réalisées à l'échelle de terres individuelles (publiques, communales, privées), multiples ou de régions administratives entières (états, municipalités), pour une approche flexible en ligne avec la comptabilité nationale.

Nous voyons de nombreux avantages à la création d'approches flexibles de REDD+ pour que les activités soient réalisées à différents niveaux. La réalisation de certaines activités sera optimale au niveau national. Par exemple, il est important de mettre en place d'une part des cadres comptables nationaux pour prendre en compte les fuites et d'autre part des systèmes de suivi nationaux pour suivre efficacement les réductions d'émissions pour tout le pays. Dans d'autres cas, des activités au niveau d'un projet peuvent être avantageuses surtout si elles sont coordonnées au niveau d'une région et font partie d'une approche politique intégrée de REDD.

Ainsi, permettre à certaines incitations d'aller directement aux projets pourrait favoriser une augmentation des investissements privés pour REDD+. Et enfin, dans certains cas, des actions à plusieurs niveaux produiront les meilleurs résultats.

Pour que les modalités flexibles fonctionnent, il faudra relier les résultats de chaque projet au résultat global du pays et vice-versa. Un système qui permet aux projets de démarrer rapidement et de produire des crédits REDD+ de grande qualité, en apportant des avantages directs aux populations forestières, aux gouvernements nationaux et aux investisseurs, doit être relié aux réductions réelles au niveau global. Un système où chaque partie prenante a un intérêt direct dans la réussite de projets dans un système national augmentera la probabilité que les gouvernements feront le nécessaire pour mettre en œuvre leur programme de REDD+. Les liens peuvent être établis sous forme de taxes, d'accords de partage des profits, d'attribution claire des responsabilités ou autre. Relier les résultats des projets et des réductions des émissions à l'échelle du pays encourage les chargés de projet à réduire les fuites au sein du pays et incite le gouvernement national à apporter son appui à la réussite de toutes les activités de REDD+.